

<u>Ministère</u> Su Dlan et Reconstruction Nationale

Le Ministre

Directo Ser of st

Kinshasa, 10 3014193

N° 00 10 / CAB./MIN.PL.R.N./93.-

# TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A:

- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Large Union Nationale et de Salut Public;
- Monsieur le Vice Premier Ministre
- Monsieur le Secrétaire Général au Budget ;
- Monsieur le Directeur-Chef de Service de la Paie.

( Tous ) à KINSHASA/GOMBE

A Monsieur le Ministre du Budget.

à KINSHASA/GOMBE.

Objet : Transmission Arrêté.

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

En réponse à votre lettre n° 0013/CAB.MIN/BUDGET/1993 du 22 avril 1993, j'ai l'honneur de vous faire parvenir l'Arrêté n° 0001 du 29 avril 1993 portant nomination des membres de mon Cabinet.

Je vous en souhaite bonne

réception.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'assurance de ma franche collaboration.

Casimir GBENDO NDEWA TETE.

Reçu le 30/04/93 100158 CABMINI Budost.



Ministère du Plan

Reconstruction Nationale

Le Ministre

ARRETE N° OGO L DU 9 AVR 19 3 PORTANT NOMINATION MEMBRES DU CABINET DU MINISTRE DU PLAN ET RECONSTRUCTION NATIONALE.

DES

LE MINISTRE DU PLAN ET RECONSTRUCTION NATIONALE ;

Kinshasa, le .....

Vu la loi n° 93/001 du 02 avril 1993 portant Acte Constitutionnel harmonisé relatif à la période de transition ;

Vu telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 82/046 du 31 mars 1982 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement ;

Vu telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 90/040 du 12 février 1990 portant organisation des cabinets des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 002 du 25 septembre 1992 du Premier Ministre portant organisation du Cabinet du Premier Ministre et des Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 93-642 du 02 avril 1993 telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 93-043 du 03 avril 1993, portant nomination des membres du Gouvernement de Large Union Nationale et du Salut Public;

# ARRETE

Article ler : Est nommé Directeur du Cabinet du Ministre du Plan et Reconstruction Nationale : Prof. YEWAWA GBIAMANGO ASOBELA NZAMBE.

Article 2 : Est nommé Directeur du Cabinet Adjoint du Ministre du Plan et Reconstruction Nationale : Monsieur DURU MOUSSA SAF.

1

## Article 3

- : Sont nommés respectivement en qualité de :
- 1.- Conseiller chargé des Finances, Programmation et Budgétisation : Monsieur Cyrille KAYIMBA WALIA.
- 2.- Conseiller chargé des Secteurs Productifs et Ravitaillement : Monsieur Gaston NGINAYEVUVU LUBAMBA.
- 3.- Conseiller chargé de l'Administration, Formation et Documentation : Monsieur Louison OLONE NYI-OLONE PENDE
- 4.- Conseiller chargé des Fonds de Contrepartie et Ressources Extérieures : Monsieur TSHEKOYA LOPAPA
- 5.- Conseiller chargé des Etudes Macro-économiques Monsieur BOFOYA KOMBA.
- 6.- Conseiller chargé des Questions Juridiques et Secteurs Sociaux : Mademoiselle PENTSHI-a-MANENG

#### Article 4

: Est nommé Secrétaire Particulier du Ministre du Plan et Reconstruction Nationale : Monsieur Emile ENGENGE VULUFE.

# Article 5

: Sont nommés Secrétaires du Cabinet du Ministre du Plan et Reconstruction Nationale : Monsieur Joseph NKE-MFATA et Mademoiselle Cécile NDUNGIDI SONA.

# Article 6

: Le présent Arrêté sort ses effets à la date du 07 avril 1993.

## Article 7

: Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Fait à Kinshasa, le 29 avril 1993

Casimir GBENDO NDEWA TETE.

nir GBENDO NDEWA TE